

LISTE DES PIECES DU DOSSIER

1. Rapport de présentation.
 - 1.1. Documents annexes.
 - 1.1.1. Etudes complémentaires.
 - 1.1.2. Documents graphiques.
 - 1.2. additif au rapport de présentation (modification simplifiée n°1)
 - 1.3. additif au rapport de présentation (modification simplifiée n°2)
2. Projet d'aménagement et de développement durables.
3. Orientations d'aménagement et de programmation.
4. Règlement.
 - 4.1. Pièce écrite.
 - 4.2. Documents graphiques au 1/5 000ème.
 - 4.2.1. Commune de Amblans et Velotte au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.2. Commune de Andornay au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.3. Commune de Arpenans au 1 / 6 000 ème.
 - 4.2.4. Commune de Faymont au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.5. Commune de Froideterre au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.6. Commune de Frotey les Lure au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.7. Commune de Genevreville au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.8. Commune de La Côte au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.9. Commune de La Neuville les Lure au 1 / 6 000 ème.
 - 4.2.10. Commune de Le Val de Gouhenans au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.11. Commune de Les Aynans au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.12. Commune de Lomont au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.24. Commune de Vy les Lure au 1 / 6 000 ème.
 - 4.3. Documents graphiques au 1/2 000ème.
 - 4.3.1. Commune de Amblans et Velotte au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.2. Commune de Andornay au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.3. Commune de Arpenans au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.4. Commune de Faymont au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.5. Commune de Froideterre au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.6. Commune de Frotey les Lure au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.7. Commune de Genevreville au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.8. Commune de La Côte au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.9. Commune de La Neuville les Lure au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.10. Commune de Le Val de Gouhenans au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.11. Commune de Les Aynans au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.12. Commune de Lomont au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.13.1. Commune de Lure (Nord) au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.13.2. Commune de Lure (Sud) au 1 / 2 000 ème.
 - 4.2.13.1. Commune de Lure (Nord) au 1 / 6 000 ème.
 - 4.2.13.2. Commune de Lure (Sud) au 1 / 6 000 ème.
 - 4.2.14. Commune de Lyoffans au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.15. Commune de Magny Danigon au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.16. Commune de Magny Jobert au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.17. Commune de Magny Vernois au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.18. Commune de Malbouhans au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.19. Commune de Moffans et Vacheresse au 1 / 6 000 ème.
 - 4.2.20. Commune de Palante au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.21. Commune de Roye au 1 / 5 000 ème.
 - 4.2.22. Commune de Saint Germain au 1 / 6 000 ème.
 - 4.2.23. Commune de Vouhenans au 1 / 5 000 ème.
 - 4.3.14. Commune de Lyoffans au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.15. Commune de Magny Danigon au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.16. Commune de Magny Jobert au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.17.1. Commune de Magny Vernois (Nord) au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.17.2. Commune de Magny Vernois (Sud) au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.18. Commune de Malbouhans au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.19. Commune de Moffans et Vacheresse au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.20. Commune de Palante au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.21. Commune de Roye au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.22.1. Commune de Saint Germain (Nord) au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.22.2. Commune de Saint Germain (Sud) au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.23. Commune de Vouhenans au 1 / 2 000 ème.
 - 4.3.24. Commune de Vy les Lure au 1 / 2 000 ème.
5. Annexes.
 - 5.1. Servitudes d'utilité publique.
 - 5.0.1. Liste des servitudes d'utilité publique.
 - 5.1.2.1. à 5.1.2.24. Plan des servitudes d'utilité publique.
 - 5.2. Annexes sanitaires.
 - 5.2.1.1. à 5.2.1.24. Plan du réseau d'eau potable.
Plan du réseau d'assainissement.
Plan du zonage d'assainissement.
 - 5.2.2. Notice annexes sanitaires.
 - 5.3. Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres.
 - 5.4. Périmètres des Zones d'Aménagement Concerté.
 - 5.5. Réglementation des boisements (arrêtés par commune).
 - 5.6. Bois soumis au régime forestier.
 - 5.6.1. à 5.6.4. Plans des bois soumis au régime forestier.
 - 5.7. Plan de Gestion - Chapelle-Ronchamp.
 - 5.8. Périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain.